

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 03 février 2023

Date de la convocation
30 janvier 2023

Date de la séance
03 février 2023

N°2023_02_03

Modification des tarifs des concessions et des cavurnes

L'an deux mille vingt-trois et le trois février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN
Absents ayant donné procuration : Audrey POTAUFEUX par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2223-15, **VU** la délibération n° 2020-12-02 du 10 décembre 2020 relative à la modification du règlement du cimetière,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réviser ces tarifs, afin de tenir compte des coûts supportés par la commune en matière d'aménagement du cimetière,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs des concessions,

CONSIDÉRANT la proposition des membres de la commission « Cimetière » en date du 31 janvier 2023 de fixer de nouveaux tarifs, étant précisé qu'ils seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

De fixer les tarifs des concessions funéraires comme suit, applicables dès que la délibération sera exécutoire :

SÉPULTURE SIMPLE	
30 ans	150 €
50 ans	250 €
SÉPULTURE DOUBLE	
30 ans	300 €
50 ans	500 €
CAVEAU D'URNE	
30 ans	400 €
50 ans	600 €

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 051-215104159-20230203-2023_02_03-DE

C. Malaisé